

## Séance du 19 Décembre 2011

Le dix-neuf décembre deux mille onze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 13 décembre 2011

Date d'affichage : 27 décembre 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel, DUPONT Henri, ALLIX Gratien, LEMERRE Eugène, BOURDON Noël.

Etait excusée : Mme L'ORPHELIN Pierrette (procuration M. CORON).

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

**Remarques sur le précédent compte rendu** : M. Henri DUPONT demande de préciser concernant le cimetière " qu'aucune concession perpétuelle ne sera accordée à compter du 1er janvier 2012 mais que les existantes ne sont pas remises en cause".

Par ailleurs, les tarifs des concessions ont été revus le 9 octobre 2001 et non en 1999 comme mentionné.

### **I. Réforme de la Taxe Professionnelle (reçu le 20/12/2011)**

Mme le Maire présente un courrier de M. LASRI, Trésorier, relatif à la réforme de la TP. Une somme de 20 829 € a été budgétisée à l'article 739116 « reversement au profit du FNGIR », mais comme le montant de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été supérieur de 1 036 €, la commune devra reverser cette somme au FNGIR. D'autre part, un titre a été émis à tort à l'article 7323 « FNGIR » pour 5 338 €: il faut donc l'annuler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'annulation du titre à l'article 7323 pour 5 338 € et autorise le virement de crédits suivant :

| Désignation                      | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 61522 : Entretien de bâtiments | 1 036 €                        |                                  |
| D739116 : Reversement sur FNGIR  |                                | 1 036 €                          |

### **II. Section d'investissement : virement de crédits. (reçu le 20/12/2011)**

Mme le Maire expose qu'un virement de crédits est nécessaire pour régler la facture LECARDONNEL pour le changement des fenêtres du groupe scolaire. En effet, un taux de TVA de 5.5 % avait été appliqué au lieu de 19.6 %, ce qui modifie le montant TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

| Désignation                         | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2313-139 : Logement 1, Les Ecoles | 1 800 €                        |                                  |
| D 2313-151 : Groupe Scolaire        |                                | 1 800 €                          |

### **III. Remplacement congés Agence Postale Communale (reçu le 20/12/2011)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement à l'Agence Postale Communale lors du solde des congés de fin de contrat de Mme AUFFRET.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise :

- le remplacement de Mme AUFFRET Vanessa, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pendant ses congés du 18 au 31 janvier 2012 inclus, dans la limite de 12 heures hebdomadaires ;

- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce remplacement (contrat et convention avec le Centre de Gestion de la Manche, etc.).

**NB :** Mme le Maire informe le conseil que le contrat de Mme AUFFRAY n'est pas renouvelé, un nouvel appel à candidature a été lancé pour un contrat à durée déterminée (CDD) de 1 an à compter du 1er février 2012.

### **IV. Recrutement d'un agent d'entretien**

Mme le Maire informe les conseillers que les 2 contrats à durée déterminée de 2 mois pour un travail hebdomadaire de 13 heures trente effectués par M. Maxime PICOT arrivent à leur fin le 31 décembre 2011.

M. PICOT, donnant satisfaction pour le moment, prendra le poste d'agent d'entretien à raison de 25 heures de travail par semaine y compris le ramassage des ordures ménagères (2 heures) à compter du 2 janvier 2012 en qualité de stagiaire pendant un an.

### **V. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)**

Mme le Maire se retire des débats.

M. BOURGE informe le Conseil Municipal, que suite à la demande qui lui a été formulée par M. Michel HENRY sur une bonification indiciaire qu'il ne percevrait pas, il s'est rendu au Centre de Gestion pour connaître la réglementation en vigueur.

Le Centre de Gestion lui a confirmé les droits de cet agent et lui a demandé de le saisir officiellement de la demande afin d'étudier le dossier.

Par courrier du 14 décembre 2011 du Président du Centre de Gestion, il apparaît que M. HENRY a le droit de bénéficier de 10 points d'indice dans le cadre d'un travail polyvalent dans une commune de moins de 2000 habitants (décret du 3 juillet 2006) : « en conséquence, il nous faudra procéder au versement des sommes dues à cet agent depuis sa nomination en qualité d'agent d'entretien le 1er février 1994 en tenant compte des valeurs successives du point d'indice majoré ».

M. BOURGE fait remarquer aux conseillers qu'il est regrettable que cet agent n'ait pas bénéficié de ces avantages alors que plusieurs textes et circulaires arrivés en mairie en font état, personne ne s'en étant aperçu. Il va faire procéder à l'étude de l'arriéré de ses droits avant de faire prendre un arrêté.

### **VI. Indemnités kilométriques Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (reçu le 20/12/2011)**

Mme HENRY s'étant retirée des débats,

M. BOURGE, adjoint, expose au Conseil Municipal que M. Michel HENRY a utilisé son véhicule personnel pour se rendre en stage sur CAEN la semaine du 21 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. Michel HENRY, adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, une indemnité kilométrique de 65 € pour l'année 2011, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (540 Km \* 0.35 € selon le barème en vigueur, déduction faite de la participation versée par le CNFPT de 124 €).

### VII. Questions diverses

- **Règlement du cimetière** : Mme le Maire présente le nouvel arrêté de règlement de la police du cimetière.

- **Projet d'extension du cimetière** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commission cimetière a fait l'état des lieux du cimetière actuel. M. Patin précise :

- il reste 36 places vacantes dans le cimetière.
- 31 vendues non encore occupées.
- 60 vendues pour des familles, mais dont un seul membre l'occupe pour l'instant.
- certaines concessions vont faire l'objet d'une reprise.

Mme le Maire fait remarquer que la moyenne des décès ces dernières années étant de cinq, une extension du cimetière n'est actuellement pas justifiée. Par contre, de plus en plus de personnes ayant recours à la crémation, il paraît opportun de réfléchir à l'aménagement d'un jardin du souvenir. Le conseil Municipal donne son accord.

- **Réforme territoriale** : Mme le Maire fait le compte rendu de la dernière assemblée générale de la Communauté de communes de Marigny dont le point principal était la réforme territoriale et le départ de Carantilly. Le président de la communauté de communes a demandé une nouvelle fois aux conseillers communautaires de se positionner par rapport à une délibération commune pour l'étude d'un rapprochement vers le saint-lois. Les délégués de Carantilly n'ont pas pris part au vote à l'issue duquel un avis favorable s'est dégagé avec 16 voix pour, 9 contre et 2 blancs.

Une étude des impacts financiers va être engagée entre les communautés de communes de Canisy et de Marigny. Fiscalement, ce changement n'aura pas d'impact sur la commune de Carantilly.

M. LEROUXEL demande que, suite aux annonces parues dans la presse, soit précisé dans le bulletin municipal que six conseillers n'ont pas voté cette délibération. Il informe qu'ils se sont réunis et ont préparé un article. Il sera diffusé dans le bulletin.

- **Vœux du maire** : Ils auront lieu le 14 janvier 2012 à 11 heures. Toute la population est invitée.

- **Concert de l'école de musique** : Mme le Maire rend compte au conseil que le concert de l'école de musique a rassemblé de nombreux spectateurs qui ont apprécié tout autant le spectacle que les conditions d'accueil (acoustique et chauffage de l'église). Un verre de l'amitié a été servi à l'issue, dont elle demande aux conseillers la prise en charge par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Elle propose également, qu'afin de faire vivre l'église, en profiter et justifier de son entretien, il soit envisagé d'y donner davantage de concerts. Le conseil accepte qu'elle contacte Monseigneur l'évêque.

- **Lotissement Beaux Regards** : Le comité du lotissement se réunira le 20 février et le 16 avril à 20 h.

- **Chemins** : M. BOURDON fait remarquer que l'eau déborde sur la route de Mondreville. Lors de la réfection, il semblerait que les buses ont été bouchées. M. DUPONT ajoute que le chemin de l'Hôtel Pacary est en mauvais état car il est recouvert par des arbres. M. ALLIX fait remarquer que suite aux travaux pour RTE un éboulement de terre a eu lieu sur un chemin vicinal du Boscq. M. CORON propose de réunir la commission voirie pour faire le tour des problèmes.

- **Bulletin** : La commission information présente un extrait du prochain bulletin afin d'en valider l'esthétique.

- **Point Fort** : M. PATIN, délégué au Point Fort, rend compte au conseil municipal de la dernière réunion à laquelle il a assisté.

- Il s'avère qu'à la suite d'un contrôle, il est apparu que le Point Fort serait redevable de la taxe foncière dont le montant cumulé depuis 2006 s'élèverait à 130 000 €, et que le montant de la CFE qui s'est substituée à la taxe professionnelle s'élèverait à 30 000 €.
- Des démarches sont en cours pour tenter d'abaisser ces deux sommes, mais en final se seront les adhérents qui devront payer.
- Par ailleurs le président du Point Fort a indiqué que des emprunts en francs suisses ont été contractés chez Dexia. L'un deux pour un montant de 3 500 000 € au taux fixe de 2,91%, il doit être révisé en mai 2012. D'autres emprunts de même nature seront révisés en 2015 ; il est impossible pour l'instant de pronostiquer ce que seront les bases des nouveaux taux appliqués.

- **Subventions** : M. ALLIX demande si le bilan financier du festival du cidre a été transmis en mairie. M. DUPONT demande pourquoi toutes les entreprises commercialisant du cidre n'ont pas été contactées.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 25.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Le Maire,<br>Marylène HENRY | Le Secrétaire,<br>Pierre BOURGE        |
| Bruno CORON                 | Henri DUPONT                           |
| Bernard PATIN               | Gratien ALLIX                          |
| Nadège PAISANT              | Mireille LEVALLOIS                     |
| Erik DUFORT                 | Eugène LEMERRE                         |
| Henri LEROUXEL              | Pierrette L'ORPHELIN<br>PP Bruno CORON |
| Michel PACARY               | Noël BOURDON                           |
| Malika LEDOUX               |  |